L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 17 JUIN 1858.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & Co.
EDITEURS-PROPRIETAIRES:
G. F. WEISSE, E. DUFOUR,
L. DUVERGER, S. HARBY.

Rue de Chartres No. 83, entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS:
JEUDI MATIN, 17 JUIN 1858.

Abonnés à la semaine.

Les porteurs de l'ABEILLE sont autorisés à recevoir des abonnemens "à la semaine," à raison de 25 CENTS pour les six numéros. On paiera aux porteurs.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par Peychaud, Fyle & Co—Brins, jupons et marchandises sèches.

Par R. B. Sykes—Limons, vin et huile d'olives, blanc de céruse, blanc de zinc.

Par Ch. E. Forstall—Lot de meubles.

Bulletin Européen.

Le Kangaroo, arrivé le 9 de ce mois à New-York, nous a apporté des avis d'Angleterre jusqu'au 26 mars et du continent jusqu'au 24.

L'ouverture de la nouvelle conférence prévue par le traité de Paris du 30 mars 1856, a eu lieu le 22 mai, au ministère des affaires étrangères, sous la présidence du comte Walewski. "Deux versions, dit un journal, ont cours dans les salons de Paris, où l'on s'occupe de politique, au sujet de ce qui s'est passé dans cette première réunion. D'après l'une, les plénipotentiaires se seraient contentés de constituer la Conférence et d'accomplir les préliminaires obligés en pareille circonstance. Le peu de durée de la réunion ne s'est pas prolongée au-delà de deux heures et le lieu même où elle a lieu—l'hôtel du ministre et non le salon ordinaire des précédentes délibérations—semblent justifier cette version. Toutefois on aurait [illegible] de ces assertions et surtout la dernière circonstance que la séance n'aurait point eu tous les caractères [illegible] d'une séance d'ouverture. [illegible] dressé par M. Benedetti remplit comme par le passé, les fonctions de secrétaire de la Conférence.

La seconde version étend le cercle des délibérations des plénipotentiaires [illegible] y comprendre des aperçus sur [illegible] des Principautés. Une note [illegible] Moniteur a beaucoup contribué à accréditer cette opinion. Annonçant [illegible] la conférence, elle s'est bornée à [illegible] l'organisation des Principautés [illegible] programme des conférences, [illegible] la question de la navigation du Danube. On eût compris une note [illegible] point aucune des affaires à traiter [illegible] point une note n'en indiquant [illegible]. C'est alors que l'explication de cette apparente irrégularité, très commode, a été trouvée dans ce fait que l'on [illegible] occupé exclusivement des Principautés [illegible] que le rédacteur du *Moniteur* aurait [illegible] ordre du jour."

Le *Moniteur* a publié une circulaire du ministre de l'intérieur qui est l'objet de très vives discussions: le ministre recommande aux directeurs des établissemens de bienfaisance de convertir les immeubles dont l'administration leur est confiée en rentes sur l'Etat. "Cette mesure, dit l'*Indépendance*, [illegible] des appréciations très opposées. On reconnaît unanimement que la conversion [illegible] immédiatement les revenus des établissements propriétaires d'immeubles, mais on fait remarquer que la rente est [illegible] des variations parfois considérables [illegible] exposeraient les établissements charitables [illegible] dans un moment de [illegible] partie de leurs ressources. Une autre objection c'est que l'opération [illegible] la circulaire n'aura pas [illegible] qu'on en attend et qu'elle [illegible] ministérielles, notamment [illegible] concerne le cours de la rente [illegible] de raffermir. On ne peut [illegible] 500 millions de biens [illegible] un capital égal à la circulation [illegible] par conséquent, sans en [illegible] marché des fonds [illegible] donc à craindre que la rente [illegible] en souffrir pendant quelque [illegible]

[illegible] même journal:

Les vaisseaux à vapeur l'*Algésiras* et l'*Eylau* [illegible] 20 mai à Gravosa, petit [illegible] dans le cercle de Ragusa [illegible] distance de cette ville [illegible] de Lagravière, aussitôt après [illegible] une entrevue avec le général [illegible] en chef des forces [illegible] cette province de l'Empire.

[illegible] bruits contraires, l'ordre [illegible] l'escadre française [illegible] encore trois bâtiments de guerre détachés [illegible]

[illegible] la France n'ayant eu en vue [illegible] la Porte d'envahir le Monténégro [illegible] de troupes de renfort, si [illegible] maintenant, il est plus que [illegible] ordre de retour sera envoyé [illegible] au commandant de l'*Algésiras* [illegible]

[illegible] 20 mai, à la *Gazette* [illegible] frontière turc à cette [illegible] avait reçu par [illegible] la nouvelle d'une victoire [illegible] le 15 par les Turcs sur les [illegible] et compensant de la façon la [illegible] éprouvée le 13 par [illegible]

[illegible] engagée à la Chambre [illegible] d'Angleterre, à propos de la [illegible] Canning aux habitants [illegible] de la dépêche de censure [illegible] Ellenborough, a eu l'issue la [illegible] 21 mai, à l'ouverture [illegible] M. Cardwell, sur le conseil de [illegible] autres membres du [illegible] retiré sa motion. M. Disraeli [illegible] le gouvernement avait [illegible] pour l'assurer de sa [illegible]

[illegible] qu'il ne s'attendait guère [illegible] retrait de la motion, la [illegible] engagée depuis trois jours [illegible] Chambre des Communes; à son avis, [illegible] conclusion peu digne d'un aussi [illegible] débat, bien que, sous plus d'un [illegible] doive s'en féliciter. Une [illegible] parlementaire, à cette époque [illegible] session, eût été fort contraire [illegible] les affaires, et, dans le cas où [illegible] se fussent retirés, il est possible [illegible] successeurs n'eussent pu, dans [illegible] actuelles, rester à leur [illegible] au pouvoir.

[illegible] le *Times* est d'avis que [illegible] vote, les voix auraient été [illegible] partagées, de sorte que la population [illegible] bien de la peine à [illegible] résultat final, les sentiments [illegible] de l'Angleterre à son égard.

Le *Morning Post* regrette vivement, quant [illegible] retrait de la motion, et déclare que [illegible] des ministres était inévitable, si [illegible] au lieu de satisfaire au désir [illegible] de membres qui tenaient [illegible] se représenter prochainement [illegible] leurs électeurs, avait insisté [illegible] Chambre votât sur sa proposition.

[illegible] M. Duncombe a annoncé à la Chambre [illegible] le gouvernement avait reçu [illegible] réponse à sa demande d'indemnité [illegible] faveur de Watt et de Park, une [illegible] avait semblé d'abord contestable [illegible] pur et simple, mais qui paraît [illegible] après des explications reçues ensuite [illegible] réponse aux arguments produits [illegible] la discussion de cette affaire.

[illegible] nouvelles de Naples confirment [illegible] gouvernement des Deux-Siciles [illegible] de résister à des attaques [illegible] extérieur. Il arme les côtes du [illegible] procède à l'augmentation de ses [illegible] de terre et de mer.

[illegible] de Paris:

[illegible] confirme mes informations sur la [illegible] exécution des plans proposés par [illegible] Napoléon pour réorganiser le gouvernement [illegible] l'Algérie. Cette affaire préoccupe [illegible] notre monde officiel et le public [illegible] le prince Napoléon persiste à vouloir [illegible] attributions très-larges, et nominations [illegible] à tous les emplois civils [illegible] pour les emplois militaires [illegible] partage les vues [illegible]

[illegible] termes la *Patrie* parle des [illegible] de l'Algérie:

[illegible] que le gouvernement est sérieusement occupé d'un projet d'organisation [illegible] de l'Algérie. D'après [illegible] se rattachent de grandes [illegible] notre colonie, S. A. I. le prince [illegible] placé à la tête de l'Algérie [illegible] lieutenant de l'Empereur."

[illegible] de Jackson — Le *Jackson* [illegible] nous apprend que la compagnie [illegible] de fer de Jackson vient de commander [illegible] pour l'ouverture de vingt [illegible] au nord de Canton. Il ne [illegible] des travaux de terrassement et [illegible] précèdent la pose des rails. Les [illegible] ont déclaré qu'ils accepteraient [illegible] paiement ce que la compagnie [illegible] obtenir en dehors des recettes que [illegible] chemin déjà terminé.

Meurtre.—Un individu nommé Rob Stripling a plongé, sans provocation aucune, ces derniers, un bowie knife dans la poitrine de M. R. M. Flourney, habitant du Lake [illegible]. Celui-ci n'a survécu qu'environ [illegible] heure à sa blessure. Le meurtrier [illegible]. L'effervescence est si grande [illegible] que l'on craint qu'il ne soit tué à [illegible] de son cachot ou que les [illegible] endroit ne s'emparent de lui [illegible]

Dépêches Télégraphiques
TRANSMISES À L'ABEILLE.

Suite des nouvelles par l'Europe.

Meurtre de troupes pour l'Inde.

DÉPART D'UNE ESCADRE FRANÇAISE.

Convention entre une compagnie française et le Nicaragua.

Rappel de Pélissier.

Ordre aux croiseurs anglais de cesser leurs visites.

ANGLETERRE.—La Chambre des Communes a adopté le bill relatif à la compagnie du télégraphe Atlantique.

M. D'Israeli a déclaré que les négociations avec l'empereur de Chine n'étaient pas interrompues.

Un renfort de 3,500 hommes doit être immédiatement envoyé dans l'Inde, pour renforcer l'armée.

Une émeute terrible a éclaté à Belfast. Les militaires ont pris les armes pour rétablir l'ordre.

ESCADRE FRANÇAISE.—Une escadre française a mis à la voile, de Toulon, avec des instructions cachetées.

Le correspondant parisien du Times lui a transmis une copie de la convention conclue dernièrement entre M. Félix Belly, agent d'une compagnie, et le gouvernement du Nicaragua. Elle concède le droit de construire un canal inter-océanique, à partir du cours de la rivière San Juan jusqu'au lac Nicaragua.

Par les termes de cette convention, le canal doit être creusé dans six ans, et doit être assez large pour admettre de front deux navires du plus fort tonnage. La concession est accordée pour le terme de quatre-vingt-dix-neuf ans. Le capital sera de quinze millions.

La récolte de la soie au sud de la France s'annonce mal.

Le maréchal Pélissier doit être rappelé de Londres.

SUÈDE—La santé du roi s'améliore.

TURQUIE—Une insurrection sérieuse a éclaté dans le Monténégro. Vingt mille hommes de troupes turques y ont été envoyées pour appaiser les troubles.

ORDRE AUX CROISEURS ANGLAIS
De cesser leurs outrages.

Des ordres ont été expédiés de la légation anglaise à l'amiral et aux officiers commandant l'escadre anglaise des Antilles, d'avoir à cesser toutes visites et recherches à bord de bâtiments américains.

ENVOI DE TROUPES — Ordre a été donné de retirer une grande partie des forces stationnées dans l'Utah pour les diriger sur l'Arizona.

RAPPEL DU STYX—Le trop célèbre steamer anglais Styx a reçu l'ordre de se rendre à Halifax.

ETAT DES RIVIERES.

St-Louis, 16—De lundi soir à mardi matin la rivière a monté de 2 pouces 3/4, de notre côté; hier à midi elle était stationnaire, et actuellement l'eau commence à baisser lentement.

BAISSE DES PETITES RIVIERES.

Toutes les rivières tributaires des hauts commencent à baisser; mais à Cairo l'eau continue à monter. Si la rivière monte encore de six pouces, elle emportera la levée aux bords de l'Ohio.

Louisville, 16—L'Ohio continue à monter, et il a près de 15 pieds d'eau aux chutes.

Cincinnati, 16—L'Ohio continue à monter.

MARCHÉS—Cincinnati, 16—Whisky 21, jambons plats-côtés 7 5/8 à 7 3/4, porc mess 16.

ACTIONS DE BANQUE—Louisville, 16—On a souscrit aujourd'hui pour plus d'un million additionnel du stock du Commercial Bank et de la Banque de Louisville, et les livres ont été fermés.

TEXAS.—Le steamer *Mexico* nous a apporté des journaux de Galveston jusqu'au 14 courant. Le Central Railroad doit être en ce moment terminé jusqu'à Hempstead.—Deux individus, C. E. Jones et McLane, ont été tués dans une rixe à Round Top, comté de Fayette.—Une huitaine d'hommes armés ont pénétré pendant la nuit, dans la mission de San Jose, à quatre milles de San Antonio, et se sont emparés de quatre Mexicains qu'ils ont pendus. Ces derniers étaient signalés comme des voleurs de chevaux: trois d'entre eux étaient sortis tout récemment du pénitentiaire. La même troupe a attaqué une famille dans la mission de la Espada. Un vieillard a été tué dans la mêlée.

KASKASKIA.—Cette petite ville, une des plus charmantes de l'Illinois, vient d'être inondée. Les habitans ont dû se réfugier sur la colline connue sous le nom de Garnison H. U. On sait que Kaskaskia a été à moitié détruit par la grande inondation de 1844; la catastrophe de cette année complètera sans doute sa ruine.

M. ERNEST GUIRAUD.—Nous sommes heureux d'apprendre que le jeune Louisianais dont nous venons d'écrire le nom a obtenu dernièrement à Paris un grand et légitime succès. M. Ernest Guiraud s'est placé du premier coup à la hauteur des compositeurs éminens qui brillent par les qualités sévères et la sobriété classique du style. Nous avons pu l'apprécier ici: à quinze ans, il avait composé un oratorio que nous avons tous applaudi et qui révélait chez l'auteur un remarquable talent que l'étude devait féconder plus tard. Ce talent s'est épanoui, et après un intervalle de cinq années, l'artiste, s'inspirant des œuvres immortelles de Weber, de Beethoven, de Mozart, etc., a écrit une sonate qui a immédiatement fixé sur lui l'attention de tous les maîtres de l'art en Europe. Tous, ils ont applaudi aux belles pages du jeune compositeur et lui ont prédit de brillantes destinées. La presse a joint ses suffrages aux leurs et a décerné de justes éloges à l'artiste:

"La réouverture des cours de piano, sous la direction de F. Le Couppey, a été inaugurée samedi dernier, dit le *Ménestrel*, par un remarquable concert donné dans le vaste établissement de MM. Beaume et Feillet, consacré, comme on sait, à l'éducation des jeunes personnes du monde. Bataille et Boulo ont tour à tour obtenu les bravos d'un élégant et nombreux auditoire, qui n'a pas moins admiré la belle sonate d'Ernest Guiraud, exécutée par l'auteur avec une maestria au dessus de tout éloge.

"Cette même sonate de M. Ernest Guiraud, digne lauréat de la classe Marmontel, a été également les honneurs du Conservatoire. Mlle Jousselin l'a fait exécuter à toute sa classe. C'est qu'il n'est pas commun de rencontrer une œuvre aussi intéressante et aussi bien écrite parmi les œuvres modernes."

Nous lisons, d'une autre part, dans la *France Musicale*:

"*Scherzo* et finale d'une grande sonate, composée et exécutée par M. Guiraud, notre collègue. Dans ce morceau, cet artiste a montré qu'il a puisé aux sources des meilleurs maîtres, dont il a heureusement trouvé le cachet. D'unanimes applaudissemens ont salué le compositeur et l'exécutant.

Un autre journal s'exprime ainsi:

"Le premier fragment de la grande sonate de M. Guiraud décèle déjà un vrai talent.—Les études sérieuses et incessantes de M. Guiraud le classeront un jour parmi nos compositeurs les plus distingués."

Voici maintenant la lettre que M. Eugène Prevost a adressée au jeune Louisianais:

Nlle-Orléans, 26 octobre 1857.

Mon cher Ernest,

J'ai reçu ta belle et bonne sonate, et je te remercie de ton affectueux souvenir. Je ne saurais t'exprimer ce que je ressens en voyant que, non-seulement tu as tenu tout ce que tu promettais, mais encore que tu as dépassé toutes nos espérances. En lisant ta sonate, j'ai vraiment cru avoir sous les yeux la musique d'un maître, et j'en ai été presque aussi heureux que ton père.

C'est plus que bien, c'est même incroyable; sans compter que ce morceau peut donner une idée de tes progrès comme pianiste. Je te fais donc mes sincères complimens sur ton prix, et sur cette sonate si remarquable en te souhaitant de finir comme tu viens de commencer.

E. PREVOST.

Nous allions oublier de dire que la sonate de M. Guiraud a été choisie comme morceau de concours au Conservatoire.

CHRONIQUE LOCALE.

PREMIÈRE COUR—L'accusation de détournement de fonds portée contre Thomas C. Greenlaugh étant une cause civile, le juge l'a mise hors de cour à la demande de l'avocat de district.

Le jury a acquitté B. Laborde et Alex. E. Roth qui étaient accusés de vol de cheval.

Théodore Miller a été déclaré coupable de tentative de meurtre mais recommandé à la clémence du tribunal.

ACQUITTÉ—John Bourget, accusé d'avoir assailli Mary Miller, rue du Bassin, a été acquitté par le recorder assistant Lombard qui remplaçait le recorder Fabre.

VOL—Isaac, esclave de M. Prendergast, a été arrêté, hier matin, à la demande de M. James Nuttall qui l'accuse de vol avec effraction.

Il paraît qu'on était déjà entré plusieurs fois chez le plaignant, rue du Camp, No 174. Après avoir vainement essayé de découvrir le voleur, M. Nuttall imagina un nouveau moyen: il plaça près de la porte un pistolet qui, à l'aide d'un ressort, devait inévitablement partir dès que l'individu tenterait de pénétrer dans la maison: c'est en effet ce qui arriva. Le lendemain, des taches de sang qu'on vit sur le plancher indiquaient que le voleur avait emporté un souvenir de sa visite.

Isaac avait son bras enveloppé lors de son arrestation; l'officier Steel lui ayant demandé ce que cela signifiait, il répondit qu'il s'était foulé le bras en transportant une caisse de soufre. L'agent lui ordonna d'enlever le linge et s'aperçut qu'il avait été atteint de plusieurs chevrotines. Isaac jura alors qu'on l'avait blessé, le soir de l'émotion, dans la partie inférieure de la ville, mais il finit par avouer qu'il avait été blessé chez M. Nuttall.

L'ENQUÊTE CONTINUÉE.—L'enquête que le coroner tenait sur le cadavre de la femme de Michael Carroll et qu'il a terminée hier, établit la culpabilité du mari, qui comparaîtra devant le recorder Stith, le 19 du courant, pour meurtre.

Les témoignages produits devant le jury établissent la cruauté de Carroll envers sa femme. On l'a vu assommer celle-ci une heure avant le meurtre. Les témoins ont ajouté qu'il la maltraitait depuis plusieurs années.

COUR DU SECOND DISTRICT.—Julie [illegible] que Mary Riley accusait de l'avoir [illegible]

à fourni un cautionnement pour répondre de sa bonne conduite.

Louis Coumé qu'on avait arrêté dimanche, sur le bord du Canal, et sur qui pesaient des soupçons, a été acquitté après une explication satisfaisante.

[illegible] Mahomet, accusé d'être entré dans le magasin de Louis Gertels, rue de Chartres, et d'y avoir enlevé une quantité de [illegible] attendant la décision [illegible]. Le tribunal n'a pas voulu accepter de cautionnement.

Le recorder a ordonné la mise en liberté de Chas. Greddes et de Pat. Duffy, accusés d'assaut et batterie. Aucun plaignant ne s'est pas présenté en cour.

James O'Healy a été acquitté d'une amende de vingt piastres pour bris de paix dans la rue Tchoupitoulas.

[illegible] et [illegible], dix piastres chacun pour s'être battus dans la même rue.—O'Healy devra en outre se présenter devant la Première Cour pour répondre à l'accusation de port d'armes.—[illegible]

SUICIDE.—Un vieillard du nom de James Leech s'est précipité dans le Nouveau Canal, hier matin, en face de la rue Claiborne.

Il a perdu la vie, pendant nombre d'années en conduisant une charrette à déménagement, mais n'était adonné à la boisson il y a quelque temps, il avait vendu sa charrette et son cheval pour satisfaire sa passion. Avant de se jeter à l'eau, il avait déposé, sur le bord du Canal, son habit et son chapeau dans lequel se trouvait un billet qui priait la personne qui trouverait son cadavre de le faire transporter dans une maison de la rue Dryades, entre Félicité et Estarpe.

Le corps a été retiré du Canal.

Voici la liste des personnes qui se trouvaient à bord du *Pennsylvania* et qui se sont sauvées:

T. H. Harwood, sa femme, deux enfans et une servante.

Le Dr Potter, sa femme, son enfant et une servante.

Mme Newton et son enfant, de la Nouvelle-Orléans.

Edward Booth, sa femme et deux enfans.

Le capitaine Town, sa femme, deux enfans et une servante.

Le gouverneur Reynolds, sa femme, son gendre et d'autres membres de sa famille.

Le capitaine S. Jones, de l'armée des Etats-Unis, sa femme et deux enfans.

A. C. Horton, sa femme et son fils.

W. A. Burwell et sa femme.

Le juge Harris (grièvement blessé), du Tennessee.

J. M. Donnis, sa femme, son enfant et une servante.

Mme Edward Hill, ses trois enfans et une servante.

Frank Jones, grièvement blessé.

L. Butler, sa femme et plusieurs enfans.

W. G. Meghan, sa femme et son enfant.

Mme et Mlle Emiling, de la Nouvelle-Orléans.

Le capitaine Klinefelter, J. T. Tice, Mme A. Fournier, Michael Wade; Mme Brotherson et son fils, John Martins, J. W. Wooten, Mme Hurd (Galveston), Mme Fry (de Mobile), J. Burrus Strong, C. McCarty, Mlle Strashers (de la Nouvelle-Orléans), M. et Mme J. Marks, A. Martin, J. Berris, F. Doria, John Galilean, Sœur Caroline (religieuse), Sœur Mary Ellen (religieuse), James Drum, M. et Mme Paul Abbott, Mlle Lavinia Marsh, A. Linson, J. Thompson, John Morris, John [illegible], L. A. O'Mans, C. Stone, M. [illegible], A. McCleod, G. H. Hare, H. A. [illegible], J. Howard, J. H. Creighton, R. R. Young, [illegible] Call, Mlle Mary Black, H. McDonald, [illegible], Mary Miller.

Quarante-[illegible] autres passagers qui se sont sauvés à bord du chaland amarré à l'extrémité du Ship Island.

LOUISIANE.

Nous lisons dans le *Petit de Plaquemines*:

LE FLEUVE—Le fleuve est toujours stationnaire et ne semble pourtant nous menacer d'aucun danger. Une crevasse qui s'était déclarée sur l'habitation de M. Félix Villeré, le 3 juin, et qui aurait pu causer les plus grands dommages a été promptement arrêtée, grâce aux courageux efforts et à l'habileté de MM. Félix Villeré, L. Boullgny et cie.

La crevasse mesurait quinze pieds de largeur, sur cinq de profondeur.

On lit dans le *Rice Planter* de Plaquemines:

Depuis que les voies d'eau sont bouchées nos planteurs se sont jetés dans les travaux, et quoique à peine sorti de la terre, le riz fait présager une abondante moisson; une quantité prodigieuse de chenilles avait menacé les récoltes, mais le courage de l'agriculteur les a anéanties. Les cannes et le maïs prospèrent également et quant aux pommes de terre elles sont de belle qualité.

Nouvelles diverses.

La souscription Orsini, ouverte en Italie, et à laquelle on a donné le caractère d'une manifestation contre la domination étrangère, atteint déjà, dit-on, le chiffre de 1,700,000 francs! La souscription Lamartine, malgré tout le zèle de ses amis et des commissaires, s'élève à peine au chiffre de 300,000 francs! telle est la morale du siècle.

—On a répandu le bruit d'un projet d'expédition de l'armée française contre le Maroc, qui faudrait par être annexé à l'Algérie. C'est là une de ces absurdités que les nouvellistes aux abois mettent en circulation à des époques presque périodiques, car c'est la troisième ou quatrième fois qu'on annonce la conquête du Maroc depuis 1856. La seule chose vraie, c'est que les troupes s'occupent, et cela depuis vingt ans, à donner la chasse aux maraudeurs, qui de temps en temps viennent piller sur le territoire algérien.

—L'ensemble des nouvelles sur la santé de M. de Phne est décidément beaucoup plus rassurant. L'instruction de l'affaire du duel se poursuit avec activité au parquet de Versailles, et hier encore un certain nombre d'officiers ont été appelés en témoignage.

—Le général major sir Archibald Wilson, vainqueur de Delhi, vient d'arriver à Londres, où le Club Oriental se propose de lui donner très-prochainement un banquet splendide.

—Le ministre du Brésil à Londres vient de conclure avec la maison Rothschild un arrangement pour un emprunt de 1,500,000 liv. à l'intérêt de 4 1/2 pour cent, destiné à achever le chemin de fer de Don Pedro, sur les actions desquelles le gouvernement brésilien a garanti un intérêt de 7 p. c. La différence entre cet intérêt de 7 p. c. et le premier, servira à la formation d'un fonds d'amortissement.

—Les amis du cardinal Wiseman, ont depuis quelques semaines, de sérieuses inquiétudes sur l'état de sa santé. Cet état s'était assez empiré pour que les médecins du cardinal aient cru devoir lui conseiller de quitter Londres. Le cardinal est parti pour sa campagne de Leyton, dans le comté d'Essex. Il est affligé d'une diabète considérée comme incurable.

—On parle de faire circuler à Bordeaux des voitures de remise à l'usage des crinolines. Il paraît que, après Paris, cette ville est celle où la crinoline a atteint les plus vastes et les plus inquiétantes dimensions.

—Le gouvernement français va établir un lieu de déportation pour les prisonniers politiques à l'île des Pins, qui dépend du groupe de la Nouvelle-Calédonie. L'île des Pins est une terre fertile, et dont le climat paraît favorable.

—On remet en circulation le projet de mariage de la princesse Alice, seconde fille de la reine d'Angleterre, avec le comte de Paris. La princesse Alice est âgée de 15 ans.

—Les nouvelles de Lisbonne du 14, annoncent la mort de M. Rodrigo da Fonseca Magalhaens, qui a occupé les postes les plus importans dans diverses administrations.

—S. M. l'empereur de Russie vient de faire parvenir à M. Nestor Considérant une magnifique bague en diamants, en témoignage de la satisfaction avec laquelle ce souverain a agréé l'hommage qui lui a été fait par l'auteur d'un exemplaire de ses *Souvenirs de voyage en Russie*, publiés par l'*Indépendance Belge* en 1854. L'envoi impérial était accompagné d'une lettre des plus flatteuses de M. le comte Adlerberg, ministre de la maison de l'Empereur.

La duchesse d'Orléans.

Une lettre de Londres, donne les détails suivants sur la mort de la duchesse d'Orléans:

".........La duchesse d'Orléans avait la grippe depuis quelques jours, et bien que cette indisposition fût compliquée d'accidents divers, on les attribuait à l'état habituel de la malade, et on s'en préoccupait peu. Hier cependant, pour la première fois, le docteur de Mussy crut devoir passer la nuit à Richmond. L'état du pouls l'alarma. Il voulut veiller la princesse; pourtant elle était calme. Vers quatre heures et demie, elle s'étonna de le voir encore au chevet de son lit. "Me trouvez-vous donc si malade?" lui dit-elle.—Eh vous, madame, comment vous trouvez-vous?—Mais pas trop mal." M. de Mussy était moins rassuré. Il trouvait l'état grave, mais nullement désespéré. Il sortit un instant pour donner quelques ordres. Dix minutes après, il rentra dans la chambre. Aucun bruit; les femmes veillaient en silence. Il s'approcha du lit: elle ne respirait plus. La vie venait de s'éteindre sans secousse et sans aucun des signes précurseurs de la mort. On est allé éveiller les malheureux enfants; on est allé chercher les autres princes de la famille. Nous sommes dans la consternation. La Reine, alitée aussi, a courageusement subi le premier choc......"

Les funérailles.—Les funérailles de la duchesse d'Orléans [illegible] à Richmond. Les restes mortels [illegible] déposés, [illegible] dans la chapelle de Weybridge. Tout le parcours du cortège était rempli de monde. Le corbillard, traîné par six chevaux, portait les armes de la princesse. Sur le cercueil, recouvert d'un riche drap de velours noir brodé d'argent, on lisait l'inscription suivante:

"Hélène-Louise-Elisabeth, princesse de Mecklenbourg-Schwerin, duchesse d'Orléans, née à Ludwigslust, le 24 janvier 1814, mariée à Fontainebleau, le 30 mai 1837, à Ferdinand-Philippe d'Orléans, prince royal; veuve le 13 juillet 1842. Morte à Richmond, Angleterre, le 8 mai 1858."

Le service a été célébré à la chapelle Weybridge; tous les membres de la famille royale exilée, les ambassadeurs étrangers et un grand nombre de personnes [illegible] assistaient à cette douloureuse cérémonie.

Le duc d'Aumale, le comte de Paris et le duc de Chartres étaient vivement affectés. Après le service, le corps a été déposé à côté de ceux des autres membres décédés de l'auguste famille royale.

[illegible]

FEUILLETON.

LE BONHOMME NOCK.

DEUXIÈME PARTIE.

UN SEUL ENCOMBREMENT. *Suite.*

[illegible]

—Ah! peut-être voudriez-vous me faire entrer que vous preniez mal.

—Il y a bien longtemps, mais pour cela vous êtes bien las.

—Il votre était fait bien choisie.

—Eh! non, puisque, grâce à mon travail, on [illegible] de Nock s'échappé.

[illegible]

—Probablement, cela, et je vous dire un moment.

—Pardonnez, n'est-ce pas?

—C'est possible.

—Eh bien! Nock n'a pas pu griser une table [illegible]

[illegible]

—Bon! Il a parlé; que disait-il?

—Voilà...... Du diable si je m'en souviens.

—Cherchez.

—J'aurais beau chercher.

—Si je vous aidais?

—Comment le pourriez-vous?

[illegible]

—Ne vous souvenez-vous pas d'avoir entendu dire à Nock quelque chose comme ceci, par exemple: "Si j'ai toujours aimé le roi, j'ai toujours chéri les Cosaques."

—Oui, oui! Ceci Michaux. "J'ai même crié, alors: "A bas les cosaques!" et Nock a repris: "Les Cosaques, les Anglais, les Prussiens qui dévorent la France, [illegible]

[illegible]

—Attendez, attendez, interrompit Michaux en se frappant le front.... j'y suis.... [illegible]

[illegible]

—Moi, sorcier! Je ne suis qu'un ardent, qu'un fougueux bonapartiste, mon cher ami. Ma longue expérience des affaires, quoique je sois encore jeune, ma grande habitude de sonder le cœur humain, voilà toute ma science; je me figure vous voir en tête-à-tête avec le brave Nock; je vois, comme il a dû céder, au charme entraînant de votre parole et de vos excitations rusées, et je m'exclame. Supposons que Nock se soit enflammé, il n'a pu parler que comme je parle.

—Si vous vous rencontrez, c'est prodigieux! c'est phénoménal!... Vous irez, mon jeune homme; et si j'ai l'honneur d'approcher du trône de Sa Majesté Napoléon II, je ne lui demanderai qu'un conseil, au dessein de votre siècle, l'état fâcheux ministre de la police de l'Empire.

—Comme vous, mon ami, je ne songe qu'à la France. Aussitôt après notre triomphe, ma fortune me permettra de vivre [illegible]

[illegible]

—Eh, sacrebleu! mais que [illegible]... Moi qui, au lieu de tout ce que j'ai fait, puis je... Mais, qu'il vous plaise, ai-je pu boire, c'est de l'angélo.

—Le lendemain, dit Maurice, que c'est-il passé?

—Nock m'a réveillé avec ses grosses pattes, et il m'a [illegible] d'abord demandé si je me rappelais les propos de la veille, et quand il a vu que je ne me souvenais de rien, il m'a donné [illegible] porte en me proposant de boire à la santé du roi, ce qui m'aurait plus royaliste que [illegible]

[illegible]

—Qu'est-ce que je vous disais, que vous aviez rempli votre mission avec autant d'esprit que de talent, cher capitaine! Et qui vous dites que cela pourrait vous donner à faire?

—Et puis, je n'en sais rien.

—Non; mais vous vous en doutez; car rien n'échappe à votre intelligence. Nous vous connaissons [illegible]

[illegible]

—Je crois que oui.

—Gardez-vous d'y manquer; le général Bonnefond doit y être présenté; c'est une tête carrée, et des meilleurs de puis vous étiez ici. [illegible]

[illegible]

—Connaissez-vous, demanda-t-il, un invalide de la grande armée, nommé Simon?

—Pardieu! il demeure dans cette maison, sous les combles, et je m'applique à lui faire quelque bien.

—Vous ne lui en faites pas assez, car Mme de Mont-Ville m'a chargé de vous le reprocher........

—Je devine. Dam! que voulez-vous? notre parti n'est pas riche, et, vous le savez, nous ne disposons d'aucune place. Or, notre belle amie voudrait une place d'intendant pour le vieux Simon. Excepté le comte de Versell et moi, je ne connais personne qui ait château parmi nous. Aucune Mme de Mont-Ville, qu'on attendait le succès de nos démarches, Simon ne manque pas de nécessaire. J'y pourvois, et elle s'en occupe, car elle vient, quelquefois, visiter nos mansardes. Oh! c'est la charité personnifiée.

—A qui le dites-vous? je l'ai rencontrée sortant de cette maison.

—Femme adorable! s'écria Maurice.

—Et adorée! soupira Michaux.... Allons, adieu tout de bon, ajouta-t-il: enchanté de mes nouvelles inespérées, je vais me coucher et rêver une mauvaise nuit.

—Vous en avez bien le droit, mon ami, car vous ne saurez jamais assez tout ce que vous avez de cœur.

Lorsque le capitaine fut sur l'escalier, Maurice souleva un rideau de fenêtre pour le suivre du regard jusque dans la rue où Farnet vu apparaître, il murmura:

"On n'est pas plus godichon que ce gaillard-là, et c'est vraiment dommage d'avoir affaire à si maigre gibier; après cela, tant pis! Pourquoi se trouve-t-il sur mon chemin?.... Tout bois n'est bon pour l'incendie que je veux allumer."

Le chevalier se dirigea vers la porte d'un cabinet qu'il ouvrit en disant:

—Venez, Messieurs, la farce est jouée.

Trois hommes d'assez mauvaise mine, quoique proprement couverts, sortirent du cabinet où ils étaient [illegible].

—Vous avez tout entendu, n'est-ce pas, Messieurs? demanda le chevalier.

—Tout.

—L'opération s'est prolongé, et il la fallait pour lui donner une tournure naturelle.

—M. le chevalier est un grand maître, répondit l'un des trois hommes, nous l'avons bonnement admiré!

—Vous avez rédigé procès-verbal?

—Voilà.

—Très-bien, reprit Maurice, après avoir lu le papier qui lui était présenté.

[illegible]

—Au revoir donc, Messieurs, je vous remercie.

—Ma toilette, dit le chevalier à son valet de chambre.

[illegible]

—Il est temps pour Saint-Cloud, [illegible]

[illegible]

(*A continuer.*) A. DE GONDRECOURT.

ATTENTION.

L'attention des marchands de bougies et de savon est appelée sur la vente à l'encan, du 22 [illegible] par MM. Vredenburgh & Co. [illegible]

Limons, huile d'olive et vin.—L'attention des acheteurs est appelée sur la vente à l'encan [illegible] du brick Romilda, comprenant [illegible] caisses de limons, [illegible] barriques de vin de Malaga et [illegible] caisses huile d'olive. La vente a lieu sur la Levée, entre les deux marchés, Deuxième District.

AVIS.

Compagnie de Navigation du Canal Carondelet et de Bayou St-Jean.

Des propositions cachetées seront reçues, jusqu'au [illegible] de courant, au bureau de la compagnie, rue du Bassin, No 152, pour la ferme des droits de bassin, au Lac.

Les propositions doivent être pour la saison courante.

Nouvelle-Orléans, 16 juin 1858.

LOUIS GASSERT, Secrétaire.

Dissolution de Société.

La société existant ci-devant entre les soussignés sous la raison de D. F. SCANLAN & Co. a été dissoute par consentement mutuel, D. F. Scanlan se retirant des affaires et John Todd [illegible] autorisé à régler les affaires de la société et à signer le nom de la raison sociale en liquidation.

DANIEL F. SCANLAN,
JOHN TODD.

Nlle Orléans, le 16 juin 1858.

Le soussigné se réservant à l'avis ci-dessus à l'honneur de faire savoir aux dames qu'elles trouveront dans le plus bref délai les affaires de l'ancienne société, il offrira, à partir de cette date, la balance de son stock à des prix qui l'aideront à continuer les affaires [illegible]

JOHN TODD, 12 & 14 rue de Chartres.

Grande réduction sur les soieries.

Stock entier devant être vendu promptement.

Nous offrons, à partir de ce jour, la totalité de notre beau stock de SOIERIES, NOUVEAUTES, ROBES, [illegible] à des prix réduits, d'importation et en dessous.

D. F. SCANLAN & Co., Nos 12 et 14, rue de Chartres.

DIRECTION DES ECOLES PUBLIQUES.
Deuxième District.

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Les examens et le concours annuels des Ecoles Publiques du Deuxième District auront lieu dans l'ordre suivant, commençant à 9 heures du matin et se terminant à 2 heures de l'après-midi:

EXAMENS:

[illegible]

Concours, [illegible] 28 juin, au Théâtre d'Orléans.

AUG. GASSARD, secrétaire.

VINS FINS, VINS VIEUX DU HAUT-MEDOC.

Vins pour familles, en caisses et en barriques.

[illegible]

VUES STEREOSCOPIQUES.

DUHAMEL, RUE DE CHARTRES, 56.

[illegible]

James H. Suydam & Co.

Marchands de produits de l'Ouest.

63 et 65, rue Poydras, Nlle-Orléans.

[illegible]

LAIT ANTEPHELIQUE

[illegible]

Compagnie d'Assurance du Sénat.

No 23, rue St. Charles.

[illegible]

HOTEL BAILLE.

A LA BAIE SAINT-LOUIS.

[illegible]

Société de Musique Classique.

[illegible]

Amer tonl-aromatique.

Cordial des dames et cléricals.

[illegible]

JULES GOUGUET.

Médecin de la Faculté de Montpellier (FRANCE).

[illegible] Encoignure St. Philippe et Remparts.

Parts de navires à vendre.

[illegible]

Magnétisme.

MADAME ALLUARD,

SOMNAMBULE FRANÇAISE,

RUE BOURBON, 331.

Entre les rues Ursulines et Hôpital.

[illegible]

TEINTURERIE.

[illegible]

F. GAIENNIE,

Marchand de produits de l'Ouest.

No. 28, rue de la Vieille Levée.

PAPIERS PEINTS—PAPIERS PEINTS

BAUMBACH & EVERS,

Marchands en gros et en détail.

No 24, Exchange Place.

Nègres de la Virginie et du Maryland à vendre.

CHANGEMENT DE LOCAL.

WALTER L. CAMPBELL, Nos 71 et 73, rue Baronne.

Articles de Pêche.

Avis aux Pêcheurs.

LION & PINSARD, 66 et 68 rue Royale.

DERNIÈRE CHANCE!

C. LABOUISSE & Co.

LOTERIES DE S. SWAN & Co.

Autorisées par l'Etat de la Géorgie.

Sur le plan des numéros simples.

Nouvelle et magnifique Loterie pour le mois de Juin.

GROS LOT. $70,000

[illegible]

Southern Institute.

Ouverture de l'Hôtel Washington.

Hotel des Etrangers à Paris.

RUE VIVIENNE, No 3.

Superbes Habillemens d'été

DE BONNE QUALITE ET A BON MARCHÉ.

ALFRED MUNROE & Co.,

36, rue des Magasins.

Magasin de Tapis,

19........Rue de Chartres........19

E. JOURDAN.

Successeur de M. Bonnabel,

IMPORTATEUR-DROGUISTE EN GROS.

Pharmacien Chimiste,

Encoignure Natchez et Tchoupitoulas.

LOGE DE NAZARETH No 3.

LOGE NAZARETH No 3.

Avis aux Dames.

Demande de nègres.

HOTEL LOGIER.

Dissolution de Société.

Encore une Tombola.

Avis de Société.

MAISON A LOUER.

HUILE KEROSENE.

G. LAVIE.

Réparation d'orfèvrerie.

Briques à feu.

$75 de Récompense.

A VENDRE.

IMPORTATEUR ET MARCHAND

E. LAMBERT.

DODARD & Cie

TREASURY NOTES.

No. 60, rue du Camp.

LIQUIDATION—LIQUIDATION.

A. GALEPPI.

Marchandises d'été.

LION & PINSARD.

Huile de graines de coton.

P. MARTIN & Co.

PAUL LACROIX.

LEON BIERRE & Co.

Perdu ou égaré.

[illegible]